



Formations
Courtes

Habilitation Électrique

Formation Initiale

Titres : B0/H0- BEman/Bs

En formation continue

CFPPA 89

CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE

PUBLIC CONCERNÉ

- Habilitation B0/H0 Exécutant : Toute personne devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans des locaux d'accès réservés aux électriciens et présentant des risques électriques – 1 jour
- Habilitation BE Manœuvre : Toute personne réalisant des manœuvres d'exploitation (mise en marche ou arrêt d'un équipement, branchement ou débranchement d'équipements amovibles) – 2 jours
- Habilitation BS Chargé d'intervention élémentaire : Personnel d'exploitation ou d'entretien «non électricien» appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement, de raccordement sur des ouvrages électriques

CONDITION D'ENTRÉE EN FORMATION

Savoir lire et écrire.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation se déroule de 7 à 14 heures selon l'habilitation visée :
 - B0/ H0 : 1 jour
 - BE Manœuvre et BS : 2 jours

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Formation adaptée et évolutive en fonction des compétences des stagiaires déjà acquises.

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES DE LA FORMATION

- Être capable de repérer et de se protéger des dangers électriques dans le cadre professionnel.
- Être capable d'énumérer les risques dans la zone d'intervention BT.
- Être capable de réaliser une intervention de remplacement ou de raccordement BT.
- Être capable de respecter les limites du BS.
- Être capable de réaliser une manœuvre de consignation.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien ou non électricien un titre d'habilitation : B0, H0, BE Manœuvre, BS Chargé d'intervention élémentaire

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluations des acquis en cours de formation (échanges oraux, mises en situation pratique...)
- Grille de positionnement à l'entrée et à la sortie de la formation.
- Attestation d'assiduité remise à la fin de la formation.
- Évaluation (type QCM + pratique).
- Proposition d'habilitation électrique suivant l'évaluation par le formateur

CONDITIONS MATÉRIELLES

- Dates et tarif : Nous consulter
- Possibilité de prise en charge par l'employeur dans le cadre de la formation continue des salariés
- Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de financement » et « Modalités pratique »

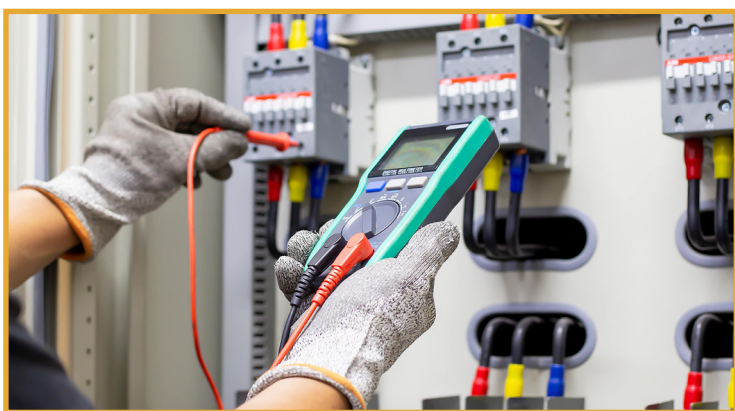
LA VIE AU CENTRE

Hébergement - Restauration sur place - Centre de ressources documentaires - Wifi - Accessibilité des locaux.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Le contexte réglementaire (NF C 18-510) de la protection contre les risques électriques.
- Les dangers de l'électricité.
- Les équipements de protection individuelle.
- Dommages corporels causés par le passage du courant.
- Mise en situation des connaissances.

Le taux de satisfaction et de réussite sont accessibles sur notre site internet www.terresdelyonne.com : Démarche Qualité



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



CFPPA 89
Rue de La Brosse
89290 Venoy



www.terresdelyonne.fr
ou notre page Facebook :
fb.com/cfppa89



03.86.94.60.20



cfppa.auxerre@educagri.fr



Se référer au Registre public d'accessibilité (accueil du centre et site internet)

CFPPA 89

CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE

DOC_FORM_048_V1

Dernière mise à jour : 01/01/2024